
Rapport annuel

Montségur New Perspectives

Fonds commun de placement

FCP de droit Français

1^{er} Janvier 2023 au 30 Décembre 2023

Table des matières

Acteurs	3
Informations générales	3
Commentaire de gestion	6
Politique ESG de Montségur Finance	8
Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)	8
Informations spécifiques	9
Informations sur la rémunération	10
Evènements intervenus au cours de la période	11
Annexe périodique SFDR	11
Rapport du commissaire aux comptes	27

Acteurs

Société de gestion :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Commercialisateur :	MONTSEGUR FINANCE 39 rue Marbeuf – 75008 Paris
Dépositaire et conservateur :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Centralisateur par délégation :	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 6 avenue de Provence – 75009 Paris
Commissaire aux comptes :	GESTIONFI 63 avenue de Villiers – 75017 Paris

Informations générales

Forme juridique :	Fonds commun de placement
L'objectif de gestion :	Le Fonds a pour objectif la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé de 50 % Euro Stoxx 50 Net Return EUR + 50 % (Ester Capitalisé + 1 %). La stratégie d'investissement utilisée donne toute latitude au gérant concernant la sélection des instruments financiers. La composition du FCP peut donc ne pas du tout refléter la composition et la pondération de l'indicateur composite.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement consiste à gérer de façon active et discrétionnaire, en valeurs mobilières françaises et étrangères. Plus, précisément, elle consiste à :

- Gérer activement l'allocation d'actifs répartie entre les marchés d'actions et les produits de taux d'intérêts à partir d'une allocation tactique et stratégique réalisée en fonction d'un scénario économique, de la valorisation des différents marchés et du contrôle du risque du portefeuille. Cette exposition évolutive pourra se faire aussi bien en titres en direct que par le biais d'OPC de droit français ou étranger.

- Sélectionner des actions ou titres de capital en fonction des convictions des équipes de gestion de Montségur Finance. La gestion repose sur la sélection de valeurs caractérisées, selon l'analyse de la société de gestion, soit par des métiers à forte visibilité qui rendent possible une politique de rémunération des actionnaires durablement élevée (dividendes, rachats d'actions...), soit par une dynamique de croissance importante, soit par une sous valorisation susceptible d'être corrigée par un retournement de conjoncture ou une opération financière (OPA, OPE, OPR). Une attention particulière est portée à l'examen de la gouvernance des entreprises.

- Le solde du portefeuille est investi en produits de taux afin de réduire la volatilité globale du portefeuille. Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs et s'appuie également sur des analyses financières et sectorielles réalisées par des analystes extérieurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 0 % à 100 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de tous secteurs et de toutes capitalisations, dont maximum 50 % de l'exposition actions sur des titres de petites et moyennes capitalisations.

- de 0 % à 100 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- de 0 % à 100 % d'instruments du marché monétaires notés « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ;

- de 0 % à 30 % en instruments de taux ou émetteurs spéculatifs de type « High Yield » (notation strictement inférieure à BBB- par une agence de notation ou jugée équivalente par la société de gestion) ;

- à titre accessoire (maximum 10 %), en obligations convertibles.

- de 0 % à 100 % au risque de change sur des devises intra Union Européenne et de 0 % à 50 % au risque de change sur des devises hors Union Européenne.

Il peut être investi au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou de droit étranger, et jusqu'à 30 % en FIA de droit français. Instruments financiers dérivés : uniquement dans un but de couverture au risque d'action, au risque de taux et au risque de change, avec des contrats futurs ou des options. Le fonds est un fonds de capitalisation.

**Durée de placement
recommandée :**

Supérieur à 5 ans

Commentaire de gestion

Panorama macroéconomique :

Trois éléments ont marqué le paysage économique de 2023. Tout d'abord, on pointera la résilience de la consommation des ménages. Cela a écarté le spectre redouté de la récession. Cette résilience a été rendue possible par la robustesse des marchés de l'emploi américain et européen, caractérisés par des taux élevés de postes vacants, résultant à la fois de difficultés de recrutement et du lent rétablissement des taux de participation de la main-d'œuvre en raison du vieillissement démographique et de départs anticipés à la retraite liés à la pandémie.

Ensuite, la baisse de l'inflation, tant totale que sous-jacente, a mis un terme au cycle de resserrement monétaire entamé en 2022. Cette baisse a été principalement influencée par la fin des effets du double choc d'offre lié à la Covid-19 et à la guerre en Ukraine, permettant ainsi une diminution des prix des matières premières énergétiques et alimentaires. Les effets du resserrement monétaire ont ensuite contribué à généraliser la baisse de l'inflation dans tous les secteurs de l'économie.

Enfin, en 2023, les risques et incertitudes se sont multipliés, intensifiant la nervosité des marchés obligataires. Ceci s'est manifesté particulièrement sur les taux souverains à long terme, qui ont oscillé au cours de l'année dans de larges intervalles. Malgré des niveaux historiquement bas de chômage de part et d'autre de l'Atlantique, les marchés ont fait face à des défis, notamment avec le retour du risque systémique en raison de faillites de banques régionales aux États-Unis et de la crise immobilière chinoise.

En conclusion, malgré les nombreux défis, les marchés sont restés très dépendants des déclarations et décisions des banquiers centraux, montrant ainsi leur résilience face aux diverses turbulences économiques et géopolitiques de l'année.

Synthèse des marchés :

On a observé la poursuite de la hausse entamée en 2022 des taux directeurs des banques centrales, principalement pour contrer l'inflation. Aux États-Unis, le taux des Fed Funds a augmenté de 100 points de base, passant de 4,25%/4,50% le 31 décembre 2022 à 5,25%/5,50% le 29 décembre 2023. En Zone Euro, le taux de dépôt a doublé, passant de 2% à 4%. Cette évolution a rendu la rémunération de la liquidité plus attractive, avec un taux du marché monétaire, l'Ester 2023, atteignant 3,28% (contre 0% en 2022) et un Euribor 3 mois moyen à 3,42% (une augmentation moyenne de 0,33% par rapport à 2022).

Parallèlement les taux longs ont connu une trajectoire inverse, terminant l'année 2023 en-dessous de ceux de fin 2022. Les performances des placements obligataires ont ainsi été très positives, avec l'indice souverain BOAML All Maturities Euro Govt affichant un gain de 6,40%. Les échéances de 5-7 ans, 7-10 ans et 10-15 ans ont également enregistré des hausses respectives de 6,76%, 8,38% et 10,05%. Le crédit entreprises a continué d'offrir des spreads de rendement confortables, y compris dans la catégorie Investment Grade, avec des rendements réels supérieurs à l'inflation.

Sur le front des marchés boursiers mondiaux, des sommets ont été atteints. Aux États-Unis, le Dow Jones a enregistré une progression de 13,70%, le SP 500 de 24,23%, et le Nasdaq composite de 43,42%. En Europe, le Stoxx 600 a gagné 12,74%. Le CAC 40 a surperformé avec une avancée de

16,52%, surtout réalisée au premier semestre grâce au secteur du luxe, tandis que le DAX a récupéré sensiblement au second semestre, tiré par les valeurs cycliques et immobilières (+20,31%). En Asie, la Chine a continué de sous-performer, délaissée par les flux de capitaux étrangers, tandis que le Japon a bénéficié de la hausse des profits de ses multinationales dopées par la baisse du Yen.

Globalement les bourses mondiales ont profité du recul des taux longs, notamment au quatrième trimestre 2023, et de la résistance des profits, soutenue par la préservation des marges bénéficiaires des entreprises, comme en témoigne souvent une croissance bénéficiaire supérieure à celle du chiffre d'affaires. Aux États-Unis, par exemple, au troisième trimestre 2023, les profits des 500 entreprises du SP500 ont augmenté de 7,5% sur un an, contre 1,7% pour leurs chiffres d'affaires.

En Europe, au troisième trimestre 2023, les bénéfices du STOXX 600 ont enregistré une croissance annuelle de 0,8%, excluant le secteur de l'énergie. En revanche, les chiffres d'affaires ont connu une baisse de 4%. Les marchés actions ont été fortement influencés par des rotations sectorielles brutales, en fonction des anticipations sur les taux d'intérêt. Lorsque ces derniers augmentaient, les valeurs à fort ratio cours/bénéfice et de croissance étaient vendues, et vice versa. Par ailleurs, les performances se sont concentrées sur quelques thèmes spéculatifs tels que l'IA générative, les médicaments anti-obésité, le luxe (au premier semestre), la défense et la transition énergétique.

Vie du portefeuille :

Durant la période du 31/12/2022 au 31/12/2023, le nombre total de parts composant l'actif du FCP parts a augmenté, passant de 19 parts C à 24 233 parts C, de 156 parts I à 63 902 parts I, de 47 897.927 parts R à 26 958.715 parts R. La valeur liquidative de la part R est passée de 91,66 € à 104,09 €, marquant ainsi un gain de 13,58%. Pour la part I, la hausse s'élève à + 14,09% et pour la part Q, +15,32 %.

Certaines des valeurs détenues se distinguent positivement, notamment les valeurs technologiques profitant de l'engouement pour le thème de l'intelligence artificielle et de publications solides: Microsoft, ASML, Alphabet figurent toutes parmi le top 10 des contributeurs du fonds. La hausse des taux a également été profitable aux valeurs du secteur bancaire notamment JP Morgan.

Parmi les principaux détracteurs de performance figurent des entreprises du secteur de l'énergie notamment Chevron ou Exxon, la première ayant été cédée au cours de l'année. Quelques valeurs comme Worldline ont été impactées par des publications décevantes.

Le fonds a procédé à différents arbitrages tout au long de l'année 2023. On retiendra notamment sur le plan géographique la repondération assez forte des actions américaines qui sont passées de 32% au début de l'exercice à 59% à la fin. Nous avons soldé certaines de nos positions essentiellement en raison d'une performance opérationnelle insuffisante (Inbev, Novozymes, Alcon etc).

A l'inverse, nous avons renforcé des valeurs qui nous paraissaient être des leaders à forte visibilité comme Novo Nordisk, entreprise pharmaceutique qui se positionne à la pointe de la nouvelle classe thérapeutique des analogues du GLP-1, focalisée sur la lutte contre le diabète et l'obésité. En sus d'une demande soutenue pour ses produits, le laboratoire a dévoilé les résultats d'une étude clinique indiquant une réduction plus significative que prévu des risques d'événements cardiovasculaires, notamment une diminution des accidents vasculaires cérébraux et des crises cardiaques, chez les patients traités avec son médicament dédié à la perte de poids.

Perspectives :

Nous abordons la nouvelle année confiant avec un portefeuille équilibré recelant d'entreprises blue chips ayant une bonne génération de flux de trésorerie et des bilans sains. La robustesse des principales économies mondiales et notamment des Etats-Unis a surpris assez positivement en fin d'année 2023, laissant entrevoir la réalisation d'un scénario d'atterrissage en douceur de l'économie et une baisse de taux au cours du second semestre. Ce scénario, s'il devait se matérialiser, sera favorable à notre stratégie car il permettra la poursuite de la hausse des profits des entreprises et un reraising des ratios de valorisation.

Politique ESG de Montségur Finance

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure », SFDR). Montségur Finance a l'ambition d'être un acteur responsable et est devenu signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) le 23 mars 2021.

Afin de mieux formaliser la prise en compte de l'importance accordée à la durabilité de ses investissements et répondre aux exigences croissantes des investisseurs et autorités, la société de gestion a mis en place un ensemble de politiques visant à mieux incorporer les risques et opportunités liés à la durabilité à travers l'incorporation des critères ESG dans son processus d'investissement.

L'intégralité de la documentation relative à l'ESG, à la définition de l'investissement durable, à la taxonomie et aux PAI est disponible sur le site internet : <https://www.montsegur.com/fr/>. Les informations sont également disponibles en annexe de ce document.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Informations spécifiques

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée	Néant
Commission de mouvement et frais d'intermédiation :	La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est tenu à la disposition des porteurs de parts.
Politique du gestionnaire en matière de droit de vote :	Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.
Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :	Les intermédiaires financiers sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.
Information relative aux modalités de calcul du risque global :	Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
Information sur l'effet de levier :	Néant
Techniques de gestion efficaces de portefeuille et instruments financiers dérivés (Esma) en Euro:	<p>Exposition sous-jacente au travers de contrats Futures : Néant</p> <p>Autre Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés: Néant</p> <p>Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire les risques de contrepartie : Néant</p> <p>Le FCP n'est pas exposé à des instruments financiers de gré à gré.</p> <p>Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace : Néant</p>

Informations sur la rémunération

Les politiques et pratiques de rémunération chez Montségur Finance n'intègre pas de critères de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'applique à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, commerciaux, RCCI et fonctions supports.

Le comité de rémunération se réunit au moins une fois par an.

La politique de rémunération de Montségur Finance :

- Est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque ;
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM ;
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société ;
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts ;
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients ;
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Montségur Finance s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle ;
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année ;
- Les autres rémunérations sont représentées par un accord d'intéressement et un PEE.

Montségur Finance n'a pas encore formellement intégré d'objectifs en lien avec l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération (au sens de la réglementation 2019/2088 SFDR). Toutefois, Montségur Finance est consciente des enjeux ESG et dans ce cadre, développe des projets et processus qui visent *in fine* à identifier et réduire les risques de durabilité posés par ses activités directes et par les OPC qu'elle gère. Dans ce cadre, la contribution des collaborateurs est qualitativement prise en compte (si applicable) dans les objectifs et les évaluations annuelles.

Le tableau des rémunérations 2023 détaille, par catégories, les montants des salaires fixes et des primes variables.

CATEGORIES	Rémunération Fixe (K€)	Primes 2023 (K€)
Dirigeants	288	0
Gestion / Marketing / Commercial	652	40
Supports (dont fonctions administratives et RCCI)	377	25
TOTAL	1 317	65

Evènements intervenus au cours de la période

Aucun évènement important susceptible d'exercer une influence notable sur le fonds d'investissement est survenu, pendant ou après la clôture de l'exercice, n'est à signaler

Annexe périodique SFDR



EUROPEAN
COMMISSION

Brussels, 6.4.2022
C(2022) 1931 final

ANNEX 4

ANNEX

to the

Commission Delegated Regulation (EU) .../...

supplementing Regulation (EU) 2019/2088 of the European Parliament and of the Council with regard to regulatory technical standards specifying the details of the content and presentation of the information in relation to the principle of ‘do no significant harm’, specifying the content, methodologies and presentation of information in relation to sustainability indicators and adverse sustainability impacts, and the content and presentation of the information in relation to the promotion of environmental or social characteristics and sustainable investment objectives in pre-contractual documents, on websites and in periodic reports

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : [Montségur Newx Perspectives]
 Identifiant d'entité juridique : [9695000203NUUC4L0S24]

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et **bi** n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable. Le produit présentait une proportion de 11 % d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisant des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisant des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Conformément à l'article 8 de la réglementation SFDR, le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds a été partie prenante de l'ensemble des politiques ESG de Montségur Finance, dans le but de sélectionner les entreprises les plus vertueuses en matière de durabilité. En premier lieu, notre politique d'exclusion filtre l'univers pour en éliminer les entreprises actives dans des secteurs controversés (jeux d'argent, divertissement pour adulte, charbon

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques Sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

thermique, tabac et armes controversées), ou les entreprises ne respectant pas les normes internationales (infraction à l'un des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou domiciliation du siège social dans un pays figurant dans les listes grises et noires du GAFI).

Dans le cadre des investissements en titres vifs, une grille de notation a été développée en début d'année 2022 afin d'évaluer les entreprises sur de multiples facteurs ESG. La grille de notation fondée sur une approche Best in Universe intègre 15 critères environnementaux, 15 critères sociaux et 9 critères relatifs à la gouvernance. Ces critères sont, pour la plupart, des indicateurs que l'on retrouve dans la liste des Principales Incidences Négatives (PAI) ou en sont inspirés. Une note est attribuée à chacun des critères et une moyenne par pilier E, S et G est calculée selon les pondérations du tableau ci-dessous. La note attribuée à l'entreprise sera une moyenne équipondérée des trois notes obtenues.

1 - Environnement		Pondération
Levée/absence de levée de sanctions carbone sous alignement avec les accords de Paris	Accord de Paris et engagement 1°C	4
L'entreprise ou l'un de ses filiales de production d'énergie CO2 libre (scope 1)	Intensité de production d'énergie	3
L'entreprise opère au sein de zones sensibles d'un point de vue de la biodiversité	Diversité	1
avec accès à des technologies		
Emissions carbone Scope 1 en relatif au CA		1
Emissions carbone Scope 2 en relatif au CA		1
Emissions carbone Scope 3 en relatif au CA		1
Emissions carbone totales (Scope 1+2+3 en relatif au CA (pays carbone national))	Déclassement GES, entreprises carbone et intensité carbone	1
Intensité de GES (tCO2e/milliard CA)		1
Tendance sur 3 ans de l'intensité carbone (SCOPE 1+2+3 en relatif)		1
Part de la consommation d'électricité de renouvelable		1
Emission d'oxyde azoté des combustibles fossiles		1
Performance au feu en relatif au secteur	Recours aux énergies	1
Performance sur les produits fossiles en relatif au secteur		1
Existence d'initiatives de réduction d'émissions carbone	Engagement	1
Présence de mesures alignées sur l'Accord de Paris		1
2 - Social		Pondération
Part du CA représentant des salariés		1
Existence d'un programme de formation au leadership des employés		1
Taux d'incidents enregistrés		1
Taux annuel	Classement "sécurité - risques"	1
Evénement		1
Alignement à l'UN Global Compact		1
Part des cadres dirigeants qui sont des femmes		1
Politique en matière d'égalité de rémunération de genre		1
Existence d'une politique en matière de droits humains	Participation	1
Ratio de salaire entre le CEO et les employés		1
Commentaires externes ou incidents relatifs liés à la supply chain	Supply chain	1
Commentaires internes ou incidents relatifs liés aux affaires étrangères ou anti-corruption		1
Utilisation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		1
Processus et mécanismes de conformité pour assurer le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Conformité	1
Existence d'un comité d'éthique		1
Existence d'un comité d'audit		1
3 - Gouvernance		Pondération
Taux de vote lors de l'assemblée d'actionnaires du CEO à partir de plus de 10% d'une année à l'autre	Autonomie	1
Existence d'un comité d'audit		1
Remunération des dirigeants	Remunération	1
Qualité des informations financières		1
Qualité des informations fiscales		1
Ratio rémunération CEO/CA	Conseil d'administration	1
Ratio rémunération CEO/CA		1
Taux de vote lors de l'assemblée d'actionnaires du CEO à partir de plus de 10% des électeurs		1
Présence d'un comité de nomination	Conformité	1
Présence d'un comité de rémunération	Conseil de surveillance	1

La politique de notation a plusieurs objectifs : 1) restreindre l'univers d'investissement en excluant les entreprises les plus mal notées et/ou celles dont la transparence se révèle insuffisante pour apprécier leur durabilité 2) identifier les fragilités et ou insuffisances afin d'orienter la politique d'engagement et s'assurer que les sociétés mettent en place des actions de nature à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou leur mode de gouvernance.

Les évaluations et analyses décrites ci-dessus représentent à minima 90% de l'actif net du fonds.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Montségur Finance s'appuie sur les bases de données de MSCI ESG Research que nous avons sélectionné pour leur réputation et les moyens investis dans l'analyse ESG. Cependant, des décalages ont parfois été observés entre les données disponibles chez MSCI et les informations brutes disponibles dans les différents rapports. Dans le cas de données manifestement incohérentes, des échanges ont été engagés avec le fournisseur de données et l'entreprise afin de comprendre et corriger d'éventuelles

informations inexactes de telle sorte que des erreurs manifestes du fournisseur de données n'impactent pas la notation.

Les graphique s'arrête à fin novembre du fait d'un changement de fournisseur de données en fin d'année, qui ne permet pas de continuer la notation sur la même analyse.



● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Sur l'exercice précédent, le score ESG était calculé de la même façon et permet ainsi une comparaison :



● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

A travers l'investissement durable, l'OPC a pour objectif de promouvoir les meilleures pratiques en termes environnemental et social.

Plus particulièrement, cela revient à prioriser les investissements dans les thématiques relatives au changement climatique (énergies alternatives, efficacité énergétique et carbone, green building, adaptation climatique), au capital naturel (eau durable, prévention de la pollution, agriculture durable), aux besoins

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de

fondamentaux (nutrition, traitement des maladies graves, assainissement, immobilier abordable), ou encore à l'autonomisation (financement des PME, éducation, fracture numérique).

Montségur Finance estime que ces secteurs d'activité favorisent la transition vers une économie plus durable, plus juste et plus inclusive.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

L'absence de préjudice important dans les investissements qualifiés de durable est traitée à travers les deux éléments ci-dessous :

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Dans le cadre des investissements en titres vifs, le système de notation extra-financière propriétaire de Montségur Finance est construit en utilisant les principales incidences négatives comme base de l'analyse. De ce fait, les émetteurs ayant de mauvaises pratiques environnementales ou sociales sur ces indicateurs se verront attribuer une mauvaise notation sur le pilier concerné. De surcroît, afin de s'assurer que les investissements soient « durables », les 10 % des entreprises avec les moins bonnes appréciations par Montségur Finance sur les aspects environnemental et social seront ainsi exclues. Les indicateurs utilisés au sein de cette approche reprennent les 14 indicateurs obligatoires du tableau I de l'annexe 1 du règlement délégué de la SFDR ainsi qu'un indicateur additionnel dans chacun des tableaux II et III de la même annexe.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Dans le cadre de ses investissements en titres vifs, Montségur Finance s'appuie sur un fournisseur de données extra-financière, MSCI ESG Research, qui propose une évaluation globale des sociétés de son champs d'analyse, y compris les controverses auxquelles elles sont exposées. De cette évaluation ressort une classification allant de « rouge » pour les entreprises les plus exposées aux controverses, à « vert » pour celles qui n'en font pas l'objet. De cette évaluation, Montségur Finance filtre les entreprises les plus vertueuses, autrement dit identifiées « vert » et « jaune ». Ce filtre permet de s'assurer de la conformité des sociétés aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'exclusion, Montségur Finance a décidé d'intégrer à sa liste d'exclusion les entreprises enfreignant de

manière grave et répétée un ou plusieurs des dix Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Dans l'objectif d'identifier ces entreprises, Montségur Finance a fondé son approche sur l'analyse des controverses entre autres recensées par un fournisseur de données. L'équipe de gestion considère en effet que le niveau de sévérité d'une controverse peut constituer un signal de possible infraction ou de risque d'infraction. Ainsi, toutes les sociétés présentant des controverses de niveaux « sévères » ou « très sévères » ne peuvent faire l'objet d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les Principales Incidences négatives sur les facteurs de durabilité qui étaient pris en compte sont les suivants :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT			
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	184.02219 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 2	68.4914 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 3	4638.8247 tonne CO2e
		Émissions totales de GES	4956.8477 tonne CO2e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	419.23755 tonne CO2e /

			EUR M invested
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	776.7576 tonne CO2e / EUR M revenue
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5.81 %
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Consommation: 43.73 % Production: 62.83 %
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.26817092 GWh / EUR M revenue Secteur A: 0.57228327 GWh / EUR M revenue Secteur B: 0.78394425 GWh / EUR M revenue Secteur C: 0.21324638 GWh / EUR M revenue Secteur D: 3.340143 GWh / EUR M revenue Secteur E: 0.5393511 GWh / EUR M revenue Secteur F: 0.1467813 GWh / EUR M revenue Secteur G: 0.07496398 GWh / EUR M revenue Secteur H: 1.1108472 GWh / EUR M revenue Secteur L: 0.5111115 GWh / EUR M revenue

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	5.16 %
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.0004555229 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1.262325 tonne / EUR M invested

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	40.77 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	8.13 %

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	38.67 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
APPLE INC	Technologies de l'Information	6.79%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	6.17%	Etats-Unis
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	5.24%	Néerlandais
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Consommation Discrétionnaire	5.02%	France
ALPHABET INC-CL A	Services de Télécommunication	4.85%	Etats-Unis
ELI LILLY & CO	Santé	4.51%	Etats-Unis
ORACLE CORP	Technologies de l'Information	4.43%	Etats-Unis
VISA INC-CLASS A SHARES	Finance	4.07%	Etats-Unis
SIEMENS AG-REG	Industrie	3.61%	Allemagne
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	3.56%	Etats-Unis
L'OREAL	Biens de Consommation de Base	3.47%	France
JOHNSON & JOHNSON	Santé	3.21%	Etats-Unis
META PLATFORMS INC-CLASS A	Services de Télécommunication	3.04%	Etats-Unis
TOTALENERGIES SE	Énergie	2.88%	France
SALESFORCE.COM INC	Technologies de	2.8%	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

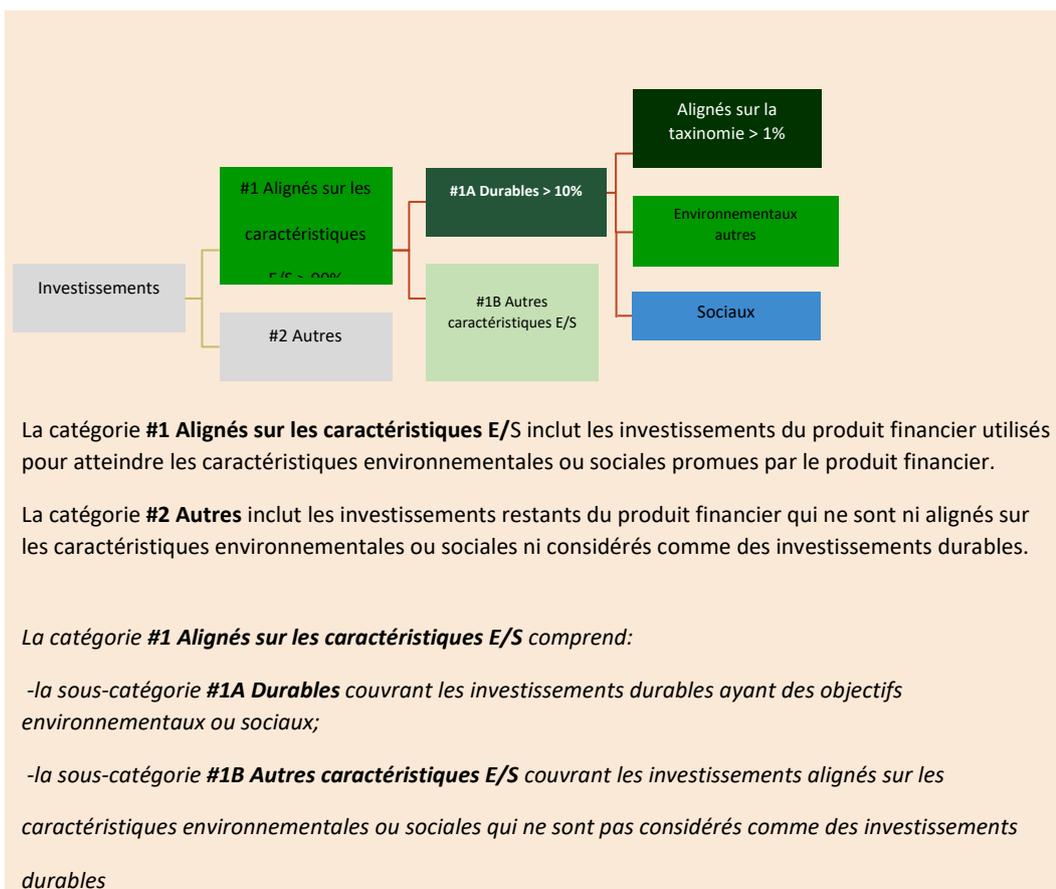
Le fonds était soumis à un seuil minimal concernant la proportion d'investissement durable de 10% de l'actif. Cette obligation a été respectée.

● **Quelle était l'allocation des actifs?**

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Technologies de l'Information	29.58%
Santé	16.07%
Consommation Discrétionnaire	12.29%
Finance	9.45%
Services de Télécommunication	8.45%
Industrie	6.88%

Les activités alignées sur la taxinomie sont

exprimées en %:

-du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des re venus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;

-des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Biens de Consommation de Base	6.17%
Énergie	5.37%
Matériaux	3%
Services aux Collectivités	0.2%
Immobilier	0.17%
-	0.01%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds était engagé toute l'année à avoir un alignement à la taxonomie de l'Union Européenne a minima de 1 %. Il était convenu que ce seuil puisse s'améliorer si la réglementation évoluait au cours de l'année, ça n'a pas été le cas.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

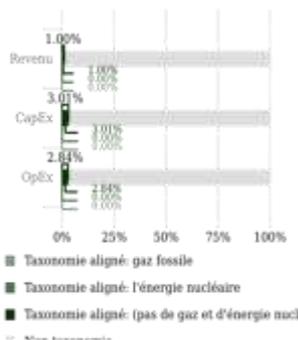
Non

Les indices de

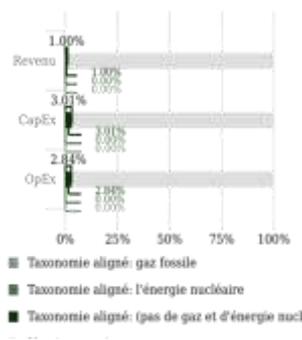
référence sont des indices permettant de mesurer le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Le portefeuille est aligné à hauteur de 1%. Le portefeuille est aligné sur la taxinomie de l'UE uniquement par le biais d'activités habilitantes. Ces données ne comprennent que les données publiées par les entreprises.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par

rapport aux périodes de référence précédentes?

Aucun objectif d'alignement à la taxonomie n'était défini sur la période précédente, la comparaison n'est donc pas possible.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

La part des investissements de l'OPC considérée comme « durable » englobe l'intégralité des investissements réalisés dans les thématiques et secteurs définis précédemment. Montségur Finance ne fait pas la distinction entre l'aspect environnemental et l'aspect social au sein de sa définition de la durabilité. Si un investissement n'est pas considéré comme durable au sens de la définition de Montségur Finance, cela ne signifie systématiquement pas que son alignement à la taxonomie est nul, et inversement.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements de l'OPC considérée comme « durable » englobe l'intégralité des investissements réalisés dans les thématiques et secteurs définis précédemment. Montségur Finance ne fait pas la distinction entre l'aspect environnemental et l'aspect social au sein de sa définition de la durabilité.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le type d'instruments inclus dans la partie '#2 autres' reprend les investissements qui ne font pas l'objet d'analyse ESG ainsi que les investissements permettant la liquidité et la gestion efficace du portefeuille ainsi que les objectifs d'investissement (en ligne avec la politique d'investissement).

Une des raisons qui feraient que l'émetteur ne fasse pas l'objet d'analyse ESG sera le manque de données disponibles. Cette situation arrive dans le cadre d'une introduction en bourse récente ou si l'entreprise n'est pas couverte par notre fournisseur de données. Pour réduire l'impact négatif d'un manque de données ESG sur un portefeuille, une étude quantitative pourra être demandée par le gérant.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Un suivi régulier des investissements du fonds a été mis en place. La revue, à minima mensuelle, des OPC et le respect des obligations internes étaient les principales motivations de cette revue.

De manière générale pour l'OPC, il n'y a pas eu de complication ou de non respect des exigences internes



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Aucun indice n'est désigné comme référence pour déterminer l'alignement des

caractéristiques environnementales et / ou sociales que l'OPC promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Pas applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Pas applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Pas applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Pas applicable

Rapport du commissaire aux comptes

FCP MONTSEGUR NEW PERSPECTIVES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

MONTSEGUR NEW PERSPECTIVES

Fonds Commun de Placement

Société de gestion :
MONTSEGUR FINANCE
39, rue Marbeuf
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCP MONTSEGUR NEW PERSPECTIVES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fond commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,

Le commissaire aux comptes

GESTIONPHI

Signé électroniquement le 04/03/2024 par
François Blanc



François BLANC

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	12 959 898,30	4 315 807,70
Actions et valeurs assimilées	11 680 147,01	4 047 653,29
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 680 147,01	4 047 653,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	1 279 751,29	268 154,41
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 279 751,29	268 154,41
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	19 927,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	19 927,23
Comptes financiers	211 556,44	78 458,89
Liquidités	211 556,44	78 458,89
Total de l'actif	13 171 454,74	4 414 193,82

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	13 851 964,69	4 390 437,90
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-686 731,50	22 122,20
Résultat de l'exercice (a, b)	-8 761,76	-5 367,66
Total des capitaux propres	13 156 471,43	4 407 192,44
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	14 983,31	7 001,38
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	14 983,31	7 001,38
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	13 171 454,74	4 414 193,82

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	64 238,94	84 884,06
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	64 238,94	84 884,06
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	589,87
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	589,87
Résultat sur opérations financières (I - II)	64 238,94	84 294,19
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	107 754,86	90 289,92
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-43 515,92	-5 995,73
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	34 754,16	628,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-8 761,76	-5 367,66

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part R :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part Q :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
R	FR0013324704	1,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
I	FR0013324712	1,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
Q	FR0013324720	0,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
R	FR0013324704	2,4 % TTC maximum de l'actif net
I	FR0013324712	2,4 % TTC maximum de l'actif net
Q	FR0013324720	2,4 % TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0013324704 R

20 % TTC de la performance positive au-delà de l'indice de référence composé de : 50 % Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 50 % (Ester Capitalisé + 1 %)

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 20 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un investissement ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence 50 % Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 50 % (Ester Capitalisé + 1 %) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions / rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative

de l'exercice .

L'OPCVM est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile. L'information des porteurs de parts pourra être réalisée par tout moyen, préalablement à la prise d'effet de la majoration.

Part FR0013324712 I

20 % TTC de la performance positive au-delà de l'indice de référence composé de : 50 % Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 50 % (Ester Capitalisé + 1 %)

1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 20 % TTC représente la différence entre l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un investissement ayant réalisé une performance égale au maximum entre celle de l'indicateur de référence 50 % Morningstar Eurozone 50 Net Return EUR + 50 % (Ester Capitalisé + 1 %) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions / rachats que l'OPC et une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture.

2) À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

3) À chaque établissement de valeur liquidative, une dotation est provisionnée en cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice .

L'OPCVM est susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile. L'information des porteurs de parts pourra être réalisée par tout moyen, préalablement à la prise d'effet de la majoration.

Part FR0013324720 Q

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Par le dépositaire en TTC : - Actions, ETF, warrants, obligations, droits : • 25 € France, Belgique et Pays-Bas • 55 € pour les autres Pays - OPC : • France / admis Euroclear : 8 € • Etranger : 15 € • Offshore : 150 € - TCN, Titres Négociables à court terme, Certificat de dépôt : • France 15 € • Autres Pays 25 € - Marchés à terme : • MONEP Futures : 1 €/lot • MONEP Options : 0,20 % min 8 € • LIFFE Futures : 2 £/lot US BOT CME Futures : 1,1 \$/lot Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	4 407 192,44	5 411 755,28
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	10 439 093,34	129 466,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 549 733,06	-382 359,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	121 010,19	282 966,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-391 938,44	-245 846,32
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-38 954,67	-9 375,65
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 213 317,55	-773 417,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	920 621,34	-292 696,21
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-292 696,21	480 721,34
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-43 515,92	-5 995,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	13 156 471,43	4 407 192,44

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	211 556,44	1,61	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	211 556,44	1,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD	DKK	DKK	CHF		devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	6 950 127,40	52,83	658 015,91	5,00	238 534,47	1,81	189 294,44	1,44
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-8 761,76	-5 367,66
Total	-8 761,76	-5 367,66

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI Q		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	29 219,19	39,51
Total	29 219,19	39,51
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-17 732,93	70,43
Total	-17 732,93	70,43
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-20 248,02	-5 477,60
Total	-20 248,02	-5 477,60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-686 731,50	22 122,20
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-686 731,50	22 122,20

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI Q		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-198 345,72	12,27
Total	-198 345,72	12,27
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-341 641,65	68,65
Total	-341 641,65	68,65
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-146 744,13	22 041,28
Total	-146 744,13	22 041,28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI Q	5 412 426,11	52 434,00	103,22	0,00	0,00	0,00	0,32
31/12/2019	II PART CAPI I	10 446 749,00	102 915,00	101,50	0,00	0,00	0,00	-0,65
31/12/2019	R1 PART CAPI R	9 942 326,69	98 939,387	100,48	0,00	0,00	0,00	-1,23
31/12/2020	C1 PART CAPI Q	2 793,52	20,00	139,67	0,00	0,00	0,00	3,94
31/12/2020	II PART CAPI I	441 296,95	4 472,00	98,67	0,00	0,00	0,00	1,94
31/12/2020	R1 PART CAPI R	2 870 692,77	29 567,265	97,09	0,00	0,00	0,00	1,34
31/12/2021	C1 PART CAPI Q	3 116,94	20,00	155,84	0,00	0,00	0,00	1,45
31/12/2021	II PART CAPI I	9 637,04	93,00	103,62	0,00	0,00	0,00	-2,25
31/12/2021	R1 PART CAPI R	5 399 001,30	50 693,967	106,50	0,00	0,00	0,00	-0,73
30/12/2022	C1 PART CAPI Q	2 589,56	19,00	136,29	0,00	0,00	0,00	2,72
30/12/2022	II PART CAPI I	13 997,35	156,00	89,72	0,00	0,00	0,00	0,89
30/12/2022	R1 PART CAPI R	4 390 605,53	47 897,927	91,66	0,00	0,00	0,00	0,34
29/12/2023	C1 PART CAPI Q	3 808 813,12	24 233,00	157,17	0,00	0,00	0,00	-6,97
29/12/2023	II PART CAPI I	6 541 325,28	63 902,00	102,36	0,00	0,00	0,00	-5,62
29/12/2023	R1 PART CAPI R	2 806 333,03	26 958,715	104,09	0,00	0,00	0,00	-6,19

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI Q		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	24 214,00000	3 765 907,12
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	24 214,00000	3 765 907,12
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	24 233,00000	

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	63 797,00000	6 266 597,10
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-51,00000	-5 203,53
Solde net des Souscriptions/Rachats	63 746,00000	6 261 393,57
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	63 902,00000	

	En quantité	En montant
R1 PART CAPI R		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 976,66500	406 589,12
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-24 915,87700	-2 544 529,53
Solde net des Souscriptions/Rachats	-20 939,21200	-2 137 940,41
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	26 958,71500	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI Q	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	3 594,56
Montant des commissions de souscription perçues	3 594,56
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	3 594,56
Montant des commissions de souscription r�troced�es	3 594,56
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0013324720 C1 PART CAPI Q	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	952,66
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013324712 II PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,39
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	11 422,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,32
Commissions de surperformance (frais variables)	2 607,90
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013324704 R1 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,98
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	92 772,30
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	14 983,31
Total des dettes		14 983,31
Total dettes et créances		-14 983,31

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	12 959 898,30	98,50
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	11 680 147,01	88,77
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	1 279 751,29	9,73
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-14 983,31	-0,11
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	211 556,44	1,61
DISPONIBILITES	211 556,44	1,61
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	13 156 471,43	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			11 680 147,01	88,78
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			11 680 147,01	88,78
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			11 680 147,01	88,78
TOTAL SUISSE			238 534,47	1,81
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	2 277	238 534,47	1,81
TOTAL ALLEMAGNE			565 418,56	4,30
DE0007164600 SAP	EUR	1 024	142 827,52	1,09
DE0007236101 SIEMENS	EUR	2 487	422 591,04	3,21
TOTAL DANEMARK			658 015,91	5,00
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	7 026	658 015,91	5,00
TOTAL FRANCE			2 369 621,07	18,01
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	59	113 209,20	0,86
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	5 347	329 375,20	2,50
FR0000120321 L'OREAL	EUR	902	406 486,30	3,09
FR0000120578 SANOFI	EUR	3 296	295 848,96	2,25
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	797	584 679,20	4,45
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 580	286 928,00	2,18
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	1 020	185 415,60	1,41

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	2 679	167 678,61	1,27
TOTAL ROYAUME UNI			189 294,44	1,44
GB0009895292 ASTRAZENECA	GBP	1 550	189 294,44	1,44
TOTAL IRLANDE			357 883,17	2,72
IE000S9YS762 LINDE	USD	962	357 883,17	2,72
TOTAL PAYS-BAS			709 135,16	5,39
NL0000235190 AIRBUS	EUR	762	106 512,36	0,81
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	884	602 622,80	4,58
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			6 592 244,23	50,11
US00724F1012 ADOBE	USD	483	261 012,50	1,98
US02079K3059 ALPHABET CL.A	USD	4 859	614 813,14	4,67
US0231351067 AMAZON COM	USD	3 104	427 193,62	3,25
US0378331005 APPLE	USD	4 620	805 696,20	6,13
US09857L1089 BOOKING HOLDINGS	USD	75	240 979,62	1,83
US30231G1022 EXXON MOBIL	USD	3 268	295 955,29	2,25
US30303M1027 META PLATFORMS CLA	USD	1 254	402 052,39	3,06
US46625H1005 JPMORGAN CHASE	USD	2 226	342 973,37	2,61
US4781601046 JOHNSON AND JOHNSON	USD	2 988	424 220,22	3,22
US5324571083 ELI LILLY	USD	1 099	580 279,96	4,41
US5949181045 MICROSOFT	USD	2 124	723 468,26	5,50

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
US68389X1054 ORACLE	USD	6 135	585 881,39	4,45
US79466L3024 SALESFORCE	USD	1 523	363 009,26	2,76
US92826C8394 VISA CL.A	USD	2 225	524 709,01	3,99
TOTAL Titres d'OPC			1 279 751,29	9,73
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			1 279 751,29	9,73
TOTAL FRANCE			23 635,28	0,18
FR0013368065 CM-AM MONEPLUS (IC)	EUR	0,215	23 635,28	0,18
TOTAL IRLANDE			1 256 116,01	9,55
IE0008471009 ISHS CO.EURO STOXX50 UC.ETF EUR	EUR	8 580	393 993,60	2,99
IE000KXCEXR3 AMUNDI SP 500 ESG ETF	EUR	7 023	862 122,41	6,56

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part R1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*